

Vous faites l'honneur à l'ADC de La Chaux-de-Fonds de parler en premier en souvenir du petit rôle qu'elle a joué en 1997 en lançant un référendum contre la baisse des indemnités de chômage : grâce à l'appui d'une grande partie de l'extrême gauche, 50'000 signatures avaient été récoltées (et envoyées aux communes pour contrôle grâce au grand travail d'organisation de mon ami Nimrod Kaspi qui vient malheureusement de mourir). Lors de la votation, grâce aussi au soutien tardif de la gauche, le nombre de non avait dépassé celui des oui de quelques milliers.

C'était une victoire idéologique (une chômeuse m'avait dit qu'elle s'était sentie revivre à l'annonce de ce succès), mais elle avait peu contribué au renforcement de l'organisation des chômeuses et des chômeurs car le travail avait surtout été fait par des militants qui étaient rarement chômeurs. Cependant l'action et le résultat ont peut-être contribué au fait que, depuis 23 ans, on n'a pas touché au taux d'indemnisation alors qu'on largement sabré le reste de l'assurance-chômage.

Les ADCs, IGA, IGSozialHilfe, Planet 13, Kafffi Klick, Gastra-kollektiv, SUD et la FAU aident et défendent au quotidien les travailleuses et les travailleurs qui souffrent de la précarité, les chômeuses et les chômeurs, les gens qui sont à l'aide sociale, les sans-papiers, et connaissent donc leurs problèmes.

Depuis que les ADCs et les autres groupes existent, il y a plus de quarante ans pour certains, beaucoup ont cherché à agir de concert au niveau suisse, créant ainsi trois regroupements successifs : la Sinap dans les années 80, la Fedacsetrap dans les années 90 et, depuis quelques années, l'Alliance contre la ségrégation sociale.

Ces regroupements correspondent à trois périodes du mouvement des chômeuses et des chômeurs : la première est marquée par un congrès à Bienne auquel participent près de deux cents chômeuses et chômeurs et la deuxième par une grande manif à Berne et le référendum dont j'ai parlé.

Depuis quelques années le regroupement actuel élabore et tient à jour un dossier sur le travail sur appel et tente d'obtenir des améliorations, notamment par une manif devant le SECO il y a trois ans, recevant une réponse navrée de celui-ci : « malheureusement c'est la loi qui entrave l'accès aux indemnités de chômage des travailleuses et des travailleurs sur appel dès que leurs horaires sont un peu irréguliers ». Par l'ancien président de l'ADC de La Chaux-de-Fonds, Didier Berberat, qui était Conseiller aux Etats, l'alliance a obtenu qu'un postulat sur le travail sur appel soit défendu devant ce conseil par le député Robert Kramer qui a emporté une décision favorable de celui-ci. On attend la réponse du Conseil fédéral.

En tentant de s'opposer à l'acceptation de ce postulat, le Conseil fédéral avait minimisé l'importance du travail sur appel en Suisse. Mais, lors de la crise du coronavirus, plus de 200 000 salariés ont montré que leur revenu provenait de ce type de rapport de travail et que, sans mesures extraordinaires, ils ne pouvaient pas obtenir l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail. Le Conseil fédéral a dû leur permettre d'accéder exceptionnellement à celle-ci.

D'où la journée d'aujourd'hui pour taper sur le clou et obtenir que les travailleuses et les travailleurs sur appel aient un accès à l'assurance chômage égal, voir plus facile que les autres salariés et qu'il n'y ait plus de contrat sans un horaire minimal.

Cela n'est qu'une étape sur les chemins que nous pouvons et devons créer (« si tu peux tu dois ») pour nous libérer de l'exploitation, du travail au temps mesuré et à la destination décidée par d'autres pour leur opposer une activité signifiante, car à la fois réelle et libre.